



## Décès en Grèce: inscription dans le registre suisse de l'état civil

12.05.2022

### Documents à soumettre

- L'acte de décès en original ou photocopie copie conforme à l'original légalisée par l'état civil (Ληξιαρχική πράξη θανάτου σε πρωτότυπο ή φωτοαντίγραφο επικυρωμένο από το ληξιαρχείο)
- documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport et/ou carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués en souvenir.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

**Important** : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou une autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

### Légalisation (Apostille)

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avec l'Apostille (Σφραγίδα της Χάγης) avant d'être remis à la représentation suisse. En Grèce, ce sceau est émis par l'administration décentralisée compétente hellénique. Lien des différentes administrations décentralisées en Grèce : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se\\_d%C3%A9centralis%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se_d%C3%A9centralis%C3%A9)

### Traduction

Après la pose de l'Apostille, chaque document devra être traduit dans une langue officielle suisse uniquement (allemand, français ou italien). La traduction doit être effectuée sur la base de ELOT-Hellenic Standard (organisme de transcription des caractères grecs en latin appliqué par les autorités helléniques) par le Ministère des affaires étrangères hellénique ou par un traducteur agréé de votre choix.

Il est à noter que les traductions effectuées électroniquement par des traducteurs agréés du Ministère des affaires étrangères hellénique, via <https://www.mfa.gr/ypiresies-gia-ton-politi/metafrastiki-ypiresia/i-metaphrastiki-ypiresia.html>, sont acceptées par décision no 4781/2021 du Ministère. Ces traductions n'ont plus de signature manuscrite mais sont apposées d'un code digital en haut de page.

## **Emoluments**

---

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

## **Informations supplémentaires**

---

- Tous les documents originaux doivent être accompagnés d'une photocopie.
- Les documents doivent être envoyés par courrier postal en recommandé ou par service courrier afin d'éviter toute perte.
- La durée d'inscription est de 2-3 mois, parfois plus pour certains cantons.